

Rubrique 1	Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise
1.1	<p>Identificateur de produit</p> <p>Nom commercial AminoCa</p> <p>Synonyme</p>
1.2	<p>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées</p> <p>Utilisation Engrais</p> <p>Utilisations déconseillées</p>
1.3	<p>Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité</p> <p>Fournisseur Andermatt Biogarten AG</p> <p>Adresse Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse</p> <p>Téléphone +41 (0)62 917 50 00</p> <p>E-mail info@biogarten.ch</p>
1.4	<p>Numéro d'appel d'urgence</p> <p>Téléphone 145 (Tox Info Suisse)</p>
Rubrique 2	Identification des dangers
2.1	<p>Classification de la substance ou de la préparation</p> <p>Classé selon règlement CLP (EC) No 1272/2008 H319.</p>
2.2	<p>Éléments d'étiquetage</p> <div style="text-align: center;">  <p>Mot d'avertissement : Attention</p> <p>H319 : Provoque une sévère irritation des yeux P264 : Bien laver les mains après utilisation. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer bien avec de l'eau. Enlever les lentilles si possibles. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.</p> </div>
2.3	<p>Autres dangers</p> <p>La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistant, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006</p>
Rubrique 3	Composition/informations sur les composants
3.1	<p>Substances</p> <p>Ce produit est une préparation</p>
3.2	<p>Préparations</p>

Acides aminés et peptides modifiés par hydrolyse chimique et
mélangés avec du chlorure de calcium (CAS 10035-04-08)

Nom	CAS Nr.	EC Nr.	Index Nr.	Klassifikation (Reg. EC 1272/2008)	Content (%w/w)
Chlorure de calcium	10035-04-08	233-140-8	017-013-00-2	GHS07: Eye Irrit. 2; H319	≤ 22%

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales	Aucune mesure particulière est requise. Consulter un médecin en cas de trouble persistant. Montrer ce FDS au médecin.
Après inhalation	Amenez la personne dans un endroit bien ventilé si elle se sent mal à l'aise.
Après contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer.
Après contact avec les yeux	Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux bien avec de l'eau pendant 10 minutes.
Après ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. Boire beaucoup d'eau. Jamais ne donner quelque chose par la bouche à une personne inconscient. Consulter un médecin si avaler de grandes quantités.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux. Voir rubrique 2.2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Symptomatique. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser un jet d'eau pulvérisée. Utiliser CO ₂ , poudre d'extinction ou mousse en fonction des matériaux concernés.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grande débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Le produit liquide n'est pas inflammable ou réactif. Des gaz toxiques peuvent être produits pendant le chauffage ou l'incendie : Oxyde de carbone, vapeurs azotées, ammoniac, HCl, produits toxiques Pyrolise (voir section 10). Ne pas inhaler les produits de combustion.

Un incendie peut provoquer la formation de vapeurs/gaz (CO, CO₂) dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Appareils respiratoires autonomes porter des vêtements de protection appropriés.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner les personnes non autorisées.
Assurer une ventilation suffisante.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et l'inhalation.
Porter des vêtements de protection.

Consulter des experts si nécessaire.
Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène générales.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Consulter les autorités si les eaux de surface ou l'égout est contaminé.
Eliminer les résidus en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel, sable, Kieselgur, sciure) et éliminer conformément à les disposition locales et nationales.
Des résidus diluer peuvent être éliminer par l'égouts.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7, 8 et 13

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène générales.
Éviter contact avec les yeux, la peau ou inhalation.
Si le produit est dilué, mélanger toujours dans l'eau stagnant.
Ne pas boire, ni manger ou fumer dans l'endroit de travail.
Laver les mains après utilisation.
Suivez les mesures d'hygiène habituelles. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Se laver les mains après utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les vêtements de protection avant d'entrer dans la zone de nourriture.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans le récipient original bien fermé, au sec, et dans un lieu frais sans gel et bien aéré. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Tenir à l'écart de soleil et chaleur.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Engrais

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Fer (II) Sulfate Heptahydrat: TWA/8h = 1 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage	Lunettes de protection (EN 166), protection de visage recommandé s'il y a un danger de gicler.
Protection de la peau	Gant de protection (EN 374), Vêtements de protection
Protection respiratoire	Protection respiratoire (P1(EU EN 143)).
Risques thermiques	Pas nécessaire
Autres	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	Brun foncé
Odeur	Non déterminé

Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	4 - 5
Point d'ébullition	100°C
Point de congélation	-2°C
Point d'inflammation	Non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	Non auto-inflammable
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	Le produit n'est pas explosif
Pression de vapeur (20 °C)	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité	1.22 – 1.24 kg/l
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-allumage	Non déterminé
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	aucun

9.2 Autres informations

aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas réactif

10.2 Stabilité chimique

Sous conditions normales et stockage adapté le produit est stable. Après un certain temps une légère formation de deux phases est possible mais ne touche pas la qualité du produit.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Si utilisé selon l'usage prévu, aucune réaction dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Récipient ouverts, température au-dessus 30°C ou au-dessous 10°C

10.5 Matières incompatibles

Matières oxydatives : acide minéraux, peroxyde organique, peroxyde d'eau organique, métaux élémentaire. Attention si combiné avec cuivre, soufre et des produits à base de l'huile minérale

10.6 Produits de décomposition dangereux

Un incendie peut provoquer la formation de vapeurs/gaz dangereux.

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	LD50 oral > 1.520 mg/kg (souris)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Fortement irritant. Après contact avec les yeux des irritations qui persistent pour 24h ou plus peuvent se déclarer.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas de données
Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de données
Cancérogénicité	IARC: pas d'ingrédients qui est dans ce produit (>0.1%) est probable d'être cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	Pas de données
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de données

Rubrique 12	Informations écologiques
12.1	Toxicité
	Toxicité aiguë (courte durée)
	Le produit est un engrais est posse pas de problèmes pour l'environnement si utiliser selon mode d'emploi
	Poissons
	Pas de donnée disponible.
	Crustacés
	Pas de donnée disponible.
	Algues/plantes aquatiques
	Pas de donnée disponible
	Autres organismes
	Pas de donnée disponible.
	Toxicité chronique (longue durée)
	Poissons
	pas de donnée disponible
	Crustacés
	pas de donnée disponible
	Algues/plantes aquatiques
	pas de donnée disponible
	Autres organismes
	pas de donnée disponible
12.2	Persistance et dégradabilité
	pas de donnée disponible
12.3	Potentiel de bioaccumulation
	pas de donnée disponible
12.4	Mobilité dans le sol
	Pas de données disponible
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB
	La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistant, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006
	La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006
12.6	Autres effets néfastes
	Aucun
12.7	Autres informations
	Aucun
Rubrique 13	Considérations relatives à l'élimination
13.1	Méthodes de traitement des déchets
	Elimination de Produit/ Emballage
	Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
	Code/marquage des déchets conforme à OMoD
	Aucun
	Information important pour le traitement des déchets
	Aucun

Information important pour le traitement d'eau sale Aucun
Autre recommandation pour le traitement des déchets Aucun

Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport routier/ferroviaire Pas limité
Transport maritime Pas limité
Transport aérien Pas limité

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au terme de CE directive

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

i Révision

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date

04. mars. 2020